



Prêt et assurance bancaire après retraite

Par **FREDELPHE**, le **14/04/2011** à **12:45**

bonjour, j'ai souscrit un prêt d'une durée de 140 mois pour ma maison avec une assurance 100 % DC/PTIA et 100 % itt/ipp/ipt/ip EN JANVIER 2006. Le montant de l'assurance du prêt est de 72.84 sur 2 têtes DURANT 140 MOIS. Mon mari vient d'avoir 60 ans en juin 2010, et moi j'aurai 60 ans en janvier 2013. Je suis en arrêt de travail depuis Mars 2007, et en invalidité depuis janvier 2010. L'assurance a payé mes échéances jusqu'à la fin de mon arrêt maladie, et depuis janvier 2010, prend en compte une partie de cette échéance (45%) jusqu'à ma retraite m'a-t-elle dit ! Il restera encore plus de 3 ans à payer, et je vais devoir régler la totalité des échéances soit 1071.64 mensuel ? Alors pourquoi avoir pris une assurance, à aucun moment lors de la souscription, le banquier n'a attiré notre attention sur le délai de cette assurance. Il m'a été demandé seulement si je désirai souscrire une assurance perte d'emploi, ce que je n'ai pas pris puisqu'à cette époque là je n'étais pas malade. Je voudrai savoir s'il y a quelque chose à faire.